

Mesures gouvernementales développées en lien avec la COVID-19 qui peuvent présenter un intérêt pour les PME et les travailleurs.	Pallier	
	Canada	Québec
1. Programme de crédit aux entreprises (PCE)	x	
1.1 Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes - Prêts sans intérêt pouvant atteindre 40 k\$.	x	
1.2 Programme de garantie et de prêts pour les PME	x	
1.2.1 Programme de prêts conjoints pour les PME - Prêts pouvant atteindre 6,25 M\$	x	
1.2.2 La Garantie – PCE d'EDC - Prêts pouvant atteindre 6,25 M\$	x	
2. Assouplissements offerts par la BDC - modification des modalités de remboursement, etc.	x	
3. Programme financement relais BDC Capital	x	
4. Moratoire, accélération de garantie de prêts et assouplissements de l'assurance-crédit - Développement économique Canada	x	
5. Report des paiements – Agence du revenu du Canada (ARC)	x	
6. Subvention salariale de 75 % pour les entreprises	x	
7. Assouplissement des règles pour les prestations de maladie de l'assurance-emploi	x	
8. Programme d'action concertée temporaire pour les entreprises (PACTE) - Garantie de prêt (privilegié), garantie d'une marge de crédit ou prêt d'un montant minimal de 50 k\$.		x
9. Programme d'aide pour les petites entreprises et les commerces (PAPEC) - Prêt ou garantie de prêt d'un montant maximal de 50 k\$.		x
10. Fonds local d'investissement (FLI) : Moratoire de trois mois pour le remboursement (capital et intérêts) des prêts accordés par l'entremise des FLI.		x
11. Moratoire de six mois sur le remboursement de capital - Investissement Québec		x
12. Enveloppe de 4 G\$ de la Caisse de dépôt et placement du Québec pour répondre aux besoins spécifiques de liquidité des entreprises, qu'elles soient déjà en portefeuille ou non (prêt).		x
13. Assouplissement à l'égard des paiements – Agence du revenu du Québec (ARQ)		x
14. Programme d'aide temporaire aux travailleurs (PATT COVID-19)- Aide financière de 573 \$ par semaine		x
15. Programme incitatif pour la rétention des travailleurs essentiels (PIRTE)		x
16. Programme actions concertées pour le maintien en emploi (PACME)		x
17. Report de la date limite de production des déclarations de revenus au 1er juin 2020 et remise des montants dus au 31 août 2020.	x	x
18. Suspension de la facturation des volumes récoltés – Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs		x
19. Bonification des grilles de valeur des travaux sylvicoles 2020-2021 - Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs		x